

Information sur l'audition

- Objet de l'audition : Ordonnance FINMA sur les comptes, révision partielle de la circulaire FINMA 13/1 « Fonds propres pris en compte – banques » et révision totale de la circulaire FINMA 15/1 « Comptabilité – banques »
- Projets de nouvelle ordonnance, de révision des circulaires et rapport explicatif
- Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur les projets de nouvelle ordonnance et de révision des circulaires.
- Délai de réponse : **18 juin 2019**
- Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Stephan Rieder
Laupenstrasse 27
CH-3003 Berne
stephan.rieder@finma.ch
- Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (une version Word ainsi qu'une version PDF) de la prise de position.
- Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs consentent à la publication de leur prise de position.
- Questions complémentaires : Stephan Rieder
Tél. +41 (0)31 327 92 76
stephan.rieder@finma.ch
- Contact médias : Tobias Lux
Tél. +41 (0)31 327 91 71
tobias.lux@finma.ch